

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 6 (1960)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Artikel: L'ARITHMÉTIQUE DES CORPS QUADRATIQUES
Autor: Châtelet, Albert
Kapitel: 6. Congruence fondamentale (module composé).
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-36338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'existence d'un zéro est équivalente à celle d'un nombre entier $(2c-S)$, dont le carré est congru à D , mod. p .

Pour le *module premier* $p = 2$, il n'y a que deux classes d'entiers, représentés respectivement par 0 et 1; il suffit de former les valeurs qu'elles donnent à $F(x) = x^2 + x + N$:

$$F(0) \equiv F(1) \equiv N, \quad (\text{mod. } 2);$$

d'où la condition d'existence.

2. Pour un *module premier impair* p , *diviseur de* D , l'expression de $4F(x)$ est congrue à:

$$4F(x) = (2x-S)^2 - D \equiv (2x-S)^2, \quad (\text{mod. } p);$$

elle montre qu'il existe un et un seul zéro c , mod. p , qui rend $(2c-S)$ divisible par p . Suivant le cas, il est congru à:

$$c \equiv 0, \quad \text{si } S = 0; \quad c \equiv \frac{p-1}{2}, \quad \text{si } S = -1.$$

Pour le *module* 2, lorsque D est pair, S est nul, la congruence:

$$x^2 + N \equiv 0, \quad (\text{mod. } 2)$$

a une et une seule solution (zéro double), congrue à:

$$0, \quad \text{si } N \text{ est pair}; \quad 1, \quad \text{si } N \text{ est impair.}$$

Pour $p = 1$, la propriété est triviale, il n'y a qu'une seule classe, formée de tous les nombres entiers et elle est zéro double de $F(x)$.

6. Congruence fondamentale (module composé).

On considère d'abord un *module primaire* —ou puissance d'un nombre premier > 1 — .

THÉORÈME de la congruence fondamentale pour un module primaire. Relativement à un *module* p^h , puissance (d'exposant h , entier positif), d'un nombre premier p , différent de 1, le polynôme fondamental $F(x)$:

1° *n*'a pas de zéro, pour tout exposant *h*, s'il n'en a pas pour $h = 1$ —ou si la congruence est impossible, mod. p — ;

2° *n*'a pas de zéro, pour *h* supérieur à 1, s'il a un zéro double pour $h = 1$ —ou si *D* est divisible par p — ;

3° a un et un seul couple de zéros conjugués, incongrus, s'il en est ainsi pour $h = 1$ —ou si la congruence est possible, mod. p ; et p non diviseur de *D*— .

Les trois conditions suffisantes énumérant tous les cas possibles, le théorème exprime une *propriété caractéristique d'existence des zéros*.

1. S'il existe un zéro c_h , mod. p^h , il l'est, à fortiori, mod. p ; c'est la propriété contraposée de l'énoncé.

2. Dans le cas d'un module premier impair p , différent de 1, diviseur du discriminant *D*, on peut encore utiliser $4F(x)$. Tout zéro, c , mod. p^h , l'est, à fortiori, mod. p ; il rend $(2x-c)$ divisible par p et $(2x-S)^2$ divisible par p^2 , d'où la congruence:

$$4F(c) = (2c-S)^2 - D \equiv -D, \quad (\text{mod. } p^2).$$

L'existence d'un zéro c , mod. p^h , pour $h > 1$; donc, à fortiori, mod. p^2 ; entraînerait la divisibilité de *D* par p^2 , ce qui est contraire à la définition du polynôme fondamental, dont le discriminant ne peut avoir de facteur carré impair.

Dans le cas du module 2^h et d'un polynôme de discriminant pair, donc de la forme x^2+N , tout zéro, mod. 2^h , donc, à fortiori mod. 2, ne peut être que de la forme:

$$0+2\lambda, \quad \text{si } N \text{ est pair;} \quad 1+2\lambda, \quad \text{si } N \text{ est impair.}$$

Les valeurs de $F(x)$, pour ces nombres, sont congrues à

$$(2\lambda)^2+N \equiv N, \quad (1+2\lambda)^2+N \equiv 1+N, \quad (\text{mod. } 4).$$

L'existence d'un zéro; mod. 2^h , pour $h > 1$; donc, à fortiori, mod. 4; entraînerait la divisibilité de *N*, ou de $1+N$, par 4; ce qui est aussi contraire à la définition du polynôme fondamental (I), puisque, dans le premier cas $N = -d$, est sans diviseur carré, et que dans le second cas $1+N = 1-d$ n'est pas divisible par 4.

3. On peut établir la propriété par récurrence sur h , en supposant qu'il existe un et un seul couple de zéros, c_h, c'_h , conjugués, incongrus, mod. p^h (ce qui est vrai pour $h = 1$). S'il en existe mod. p^{h+1} , ils le sont, à fortiori, mod. p^h , donc de l'une des formes:

$$c_h + \lambda p^h, \quad \text{ou} \quad c'_h + \lambda' p^h; \quad \lambda, \lambda' \text{ entiers.}$$

On calcule les valeurs qu'ils donnent à $F(x)$; pour le premier:

$$F(c_h + \lambda p^h) \equiv F(c_h) + \lambda p^h \cdot \dot{F}(c_h), \quad (\text{mod. } p^{h+1});$$

on a supprimé des termes du développement en λ , qui sont multiples de p^{2h} , donc à fortiori, de p^{h+1} . La valeur ainsi obtenue est divisible par p^h , il suffit de chercher si son quotient par cette puissance peut être divisible par p , d'où la congruence:

$$|F(c_h) : p^h| + \lambda \cdot \dot{F}(c_h) \equiv 0, \quad (\text{mod. } p).$$

Or c_h étant zéro, mod. p_h , l'est aussi mod. p et il ne peut être double, en raison de la propriété 2, précédente. La dérivée, coefficient de λ , n'est donc pas nulle, mod. p , cette équation du premier degré en λ a une et une seule solution, qui peut être désignée par λ_h , on obtient ainsi un zéro déterminé:

$$c_{h+1} \equiv c_h + \lambda_h p^h, \quad (\text{mod. } p^{h+1}).$$

On obtient de même un zéro déterminé $c'_h + \lambda'_h p^h$, de la deuxième forme; ces deux zéros sont incongrus, puisque leur différence:

$$c_{h+1} - c'_{h+1} \equiv c_h - c'_h, \quad (\text{mod. } p^h)$$

n'étant pas divisible par p^h , ne peut l'être par p^{h+1} . Comme ce sont les deux seuls zéros, ils sont conjugués et leur somme est congrue à S .

L'application de la récurrence, depuis $h = 1$, permet d'écrire ces zéros, en partant des zéros, mod. p :

$$c_{h+1} \equiv c_1 + \lambda_1 p + \dots + \lambda_h p^h, \quad (\text{mod. } p^{h+1}).$$

$$c'_{h+1} \equiv c'_1 + \lambda'_1 p + \dots + \lambda'_h p^h;$$

La somme de ces deux développements, limités à l'indice k , est congrue à S , mod. p^{k+1} [1].

THÉORÈME de la congruence fondamentale pour un module composé. — Pour un module égal au produit de plusieurs puissances de nombres premiers différents :

$$m = \prod m_i; \quad m_i = p_i^{h_i}; \quad p_i \text{ premier } \neq 1; \quad i \text{ de } 1 \text{ à } s;$$

le polynôme fondamental a des couples de zéros conjugués si et seulement si :

1° pour tout facteur premier p_i , diviseur du discriminant D , l'exposant h_i est égal à 1 ($m_i = p_i$);

2° pour tout facteur premier p_j , premier avec D , la congruence, mod. p_j , est possible — ou le polynôme a deux zéros conjugués incongrus — .

Si ces deux conditions sont remplies et si $s' \leq s$ est le nombre de facteurs premiers p_j (ou m_j) premiers avec D , il y a $2^{s'}$ zéros incongrus. Si s' n'est pas nul, ils sont répartis en $2^{s'-1}$ couples de zéros conjugués; si $s' = 0$; ils se réduisent à un zéro double; m étant d'ailleurs alors diviseur de D .

Les conditions sont nécessaires: si l'une, au moins, n'était pas vérifiée pour un facteur m_i , ou m_j , le polynôme n'aurait pas de zéro relativement à ce facteur, donc, à fortiori, relativement au module m , qui en est un multiple.

Les conditions sont suffisantes: pour chaque facteur m_i , diviseur de D , le polynôme $F(x)$ a un zéro c_i (double); pour chaque facteur m_j , premier avec D , il a deux zéros (conjugués) c_j et c'_j . Tout zéro c de $F(x)$, mod. m , doit alors vérifier l'un des systèmes de s congruences :

$$c \equiv c_i, \quad (\text{mod. } m_i); \quad c \equiv c_j \quad \text{ou} \quad c \equiv c'_j, \quad (\text{mod. } m_j).$$

¹⁾ La démonstration de cette existence aurait pu être faite sans utiliser nommément la dérivée $\dot{F}(x)$. Sous la forme adoptée, elle est valable pour un polynôme $F(x)$, de degré quelconque, à coefficients entiers et normé. Si ce polynôme a, relativement à un module premier p , un zéro c , qui n'annule pas sa dérivée $\dot{F}(x)$, il a, relativement à tout module p^h (h entier positif), un zéro c^h congru à c , mod. p . Cette propriété, qui peut encore être énoncée sous une forme plus générale (existence d'un polynôme, de degré quelconque diviseur de $F(x)$), est connue sous le nom de lemme de HENSEL.

Chacun des systèmes a une solution déterminée, mod. m , puisque les s modules m_i sont premiers entre eux deux à deux et que leur produit est égal à m [1].

Dans la formation d'un système de congruences, pour chacun des s' modules m_j , premiers avec D , on peut choisir entre deux congruences. Il y a donc bien $2^{s'}$ systèmes, d'où le nombre de zéros indiqué. Leur répartition en couples conjugués en résulte; on passe d'ailleurs d'un zéro c à son conjugué c' , en changeant le choix dans chacune des congruences, mod. m_j .

Pour m diviseur de D et sans facteur carré, il n'y a qu'un système de s congruences, qui détermine un zéro double. Il peut être obtenu par les règles suivantes:

$$\begin{array}{l} D \text{ impair; } m \text{ impair} \\ D = 4d; d \text{ impair, } m \text{ pair:} \\ D = 4d; m \text{ diviseur de } d; \end{array} \quad c \equiv (m+S):2 \begin{cases} \equiv (m-1):2, & (\text{mod. } m); \\ \equiv m:2, & (\text{mod. } m); \\ \equiv 0, & (\text{mod. } m). \end{cases}$$

7. Idéaux canoniques.

L'extension de la théorie de la *divisibilité* (arithmétique) à un corps quadratique $\mathbf{R}(\theta)$ et au domaine de ses entiers (algébriques) $\mathbf{E}(\theta)$ a conduit à considérer, dans $\mathbf{R}(\theta)$, des sous-ensembles particuliers, appelés *idéaux*.

On peut donner d'un idéal une *définition constructive*, en le caractérisant par deux de ses éléments, convenablement choisis, qui en constituent une *base canonique* et, à partir desquels, il est

¹⁾ La résolution d'un système de deux congruences:

$$x \equiv a_1, \quad (\text{mod. } m_1) \quad x \equiv a_2, \quad (\text{mod. } m_2);$$

est équivalent à la résolution de l'équation en λ :

$$a_1 + \lambda m_1 \equiv a_2, \quad (\text{mod. } m_2);$$

elle est possible et déterminée si m_1 et m_2 sont premiers entre eux et la solution du système est de la forme:

$$a_1 + (\lambda_1 + u m_2) \times m_1 = b + u \times (m_1 \times m_2);$$

elle est déterminée, [module $m = m_1 \times m_2$].

Cette construction s'étend, de proche en proche, ou par récurrence sur s , à un système de s congruences dont les modules sont premiers entre eux deux à deux.